

Christian Ntimbane Bomo, candidat déclaré à l'élection présidentielle au Cameroun, annonce deux mesures fortes de son projet présidentiel visant à assainir les mœurs dans le pays.

Parmi les mesures drastiques qu'il envisage de prendre, Christian Ntimbane Bomo annonce la volonté de déposer un projet de loi visant à castrer toute personne ayant été définitivement condamnée pour des faits de viol. Selon lui, le viol représente une atteinte grave à la vie des victimes qui en subissent les conséquences tout au long de leur existence.

DEUX MESURES FORTES DE MON PROJET PRÉSIDENTIEL POUR ASSAINIR LES MOEURS AU CAMEROUN

Président de la République, l'un des plus grands combats que je mènerais sera celui de l'assainissement des moeurs au Cameroun.

Les atteintes de moeurs au Cameroun, avec des mises en danger des vies des victimes sont banalisées.

Il faut à cet effet, des mesures drastiques pour les éradiquer.

Parmi les mesures que je prendrais, il y aura :

1- Le dépôt d'un projet de loi portant CASTRATION de toute personne ayant été condamnée définitivement pour des faits de viol.

Le viol détruit la vie des victimes.

Une personne violée ne se remettra jamais totalement.

Il n'est donc pas juste que le violeur continue à vivre sereinement sa sexualité, alors que la violée subira les conséquences toute sa vie.

L'objectif sera d'éradiquer totalement dans les esprits des violeurs camerounais l'idée de commettre un viol.

2- Sans préjudice des peines d'emprisonnement, un projet de loi sera déposé pour marquer au fer, sur leur front ,le sigle "S", sur toute personne, connaissant son état sérologique au HIV, et qui aura été condamnée définitivement, pour avoir infecté VOLONTAIREMENT un ou plusieurs partenaires.

Le but ici est de mettre hors d'état de nuire, toutes ces personnes qui infectent volontairement leurs partenaires du SIDA.

C'est un véritable problème de société au Cameroun , au vu du nombre élevé des victimes de ces méchantes personnes.

Christian Ntimbane Boom

Candidat déclaré à l'élection présidentielle.